

Séance du 9 octobre 2024 à 19 heures minutes au pôle socio culturel Jean-Cayeux

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

Excusés : 6

Absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au pôle socio culturel Jean Cayeux , après convocation légale, en date du quinze mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

**Etaient présents :**

M. BOCQUILLON Bernard, M. BOUMEDIENE Ahmed, Mme DJAROUNE Stéphanie, Mme DOIGNON Céline, M. DOREZ Pierre-Yves, M. GRUMETZ Clément, Mme JOLY-CARON Nathalie, M. LANG Wilfried, Mme LEGAY Françoise, , Mme NOWAK Nicole, M. ROUSSEL Claude, Mme SUIVENG Chantal, M. SUIVENG Jules, Mme VANDERGHOTE Catherine, M. VICART Steeve, M. WEISS Patrick Mme BOUDAILLEZ Sophie M. CAPRON Dominique Mme OBJOIS Anita, M. STEFANIAK Jean-Antoni

Absents représentés : Mme AGAASSE Delphine donne pouvoir à Mme LEGAY Françoise, M. AUBEL Fabrice donne pouvoir à M. SUIVENG Jules, M. NICOLAS Marc donne pouvoir à M. BOCQUILLON Bernard, Mme FRISON Elise donne pouvoir à Mme DOIGNON Céline, M. ROBINET Philippe donne pouvoir à M. VICART Steeve, Mme CAT Hélène donne pouvoir à M. WEISS Patrick

Absente :, Mme DUBUS Angélique

Secrétaire de séance : LEGAY Françoise

Président de séance : Bernard BOCQUILLON

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 19h04

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ; ayant obtenu la majorité des suffrages,

a été élu pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal en date du 3 juin 2024

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents ledit compte-rendu.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué du point suivant :

**Point 1. Fête des jardiniers 2025 : demande de subvention au conseil Départemental**

**Point 2. Fête des jardiniers 2025 : demande de subvention au conseil Régional**

**Point 3. Fête des jardiniers 2025 : demande de subvention auprès d'Amiens Métropole**

**Point 4. Fête des artisans 2025 : demande de subvention au conseil Départemental**

**Point 5. Fête des artisans 2025 : demande de subvention au conseil Régional**

**Point 6. Fête des artisans 2025 : demande de subvention auprès d'Amiens Métropole**

**Point 7. Octobre rose-Agissons ensemble : validation des tarifs pour la journée du 13 octobre 2024**

**Point 8. Règlement intérieur de la cantine scolaire**

**Point 9. Rivery, ville ambassadrice du don d'organes**

**Point 10. Admission en non-valeur**

**Point 11. Créances éteintes**

**Point 12. Délibération portant création d'un emploi non permanent (accroissement d'activité)**

**Point 13. Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.**

**Point 14 . Questions diverses**

### **Point 1. Fête des jardiniers 2025 : demande de subvention au conseil Départemental**

La fête des jardiniers se déroule traditionnellement chaque 3ème week-end de septembre. Manifestation d'envergure pour la commune, nous fêterons en 2025 sa 12ème édition.

En 2025, la fête des jardiniers est prévue le 14 septembre et à ce titre nous sollicitons l'accord du conseil municipal pour demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 1 500 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** : d'autoriser monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 1 500 €

**Vote à l'unanimité**

### **POINT 2. Fête des jardiniers 2025 : demande de subvention au conseil Régional**

La fête des jardiniers se déroule traditionnellement chaque 3ème week-end de septembre. Manifestation d'envergure pour la commune, nous fêterons en 2025 sa 12ème édition.

En 2025, la fête des jardiniers est prévue le 14 septembre et à ce titre nous sollicitons l'accord du conseil municipal pour demander une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France à hauteur de 1500 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** : d'autoriser monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France à hauteur de 1500 €

**Vote à l'unanimité**

### **POINT 3. Fête des jardiniers 2025 : demande de subvention auprès d'Amiens Métropole**

La fête des jardiniers se déroule traditionnellement chaque 3<sup>ème</sup> week-end de septembre. Manifestation d'envergure pour la commune, nous fêterons en 2025 sa 12eme édition.

En 2025, la fête des jardiniers est prévue le 14 septembre et à ce titre nous sollicitons l'accord du conseil municipal pour demander une subvention auprès d'Amiens Métropole à hauteur de 2000 €.

**DECIDE** : d'autoriser monsieur le Maire à demander une subvention auprès d'Amiens Métropole à hauteur de 2000 €.

**Vote à l'unanimité**

### **POINT 4. Fête des artisans 2025 : demande de subvention au conseil Départemental**

La ville de Rivery organisera à l'automne 2025 sa 5<sup>ème</sup> fête des artisans qui s'inscrit dans le cadre des animations annuelles proposées par la commune.

Pour cela, la collectivité sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 1000 €

Monsieur le maire est autorisé à solliciter la demande de subvention et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** : d'autoriser monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 1000 €

**Vote à l'unanimité**

### **Point 5. Fête des artisans 2025 : demande de subvention au conseil Régional**

La ville de Rivery organisera à l'automne 2025 sa 5<sup>ème</sup> fête des artisans qui s'inscrit dans le cadre des animations annuelles proposées par la commune.

Pour cela, la collectivité sollicite une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France à hauteur de 1000 €

Monsieur le maire est autorisé à solliciter la demande de subvention et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** : d'autoriser monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France à hauteur de 1000 €

**Vote à l'unanimité**

**POINT 6. Fête des artisans 2025 : demande de subvention auprès d'Amiens Métropole**

La ville de Rivery organisera à l'automne 2025 sa 5<sup>ème</sup> fête des artisans qui s'inscrit dans le cadre des animations annuelles proposées par la commune.

Pour cela, la collectivité sollicite une subvention auprès d'Amiens métropole à hauteur de 1500 €

Monsieur le maire est autorisé à solliciter la demande de subvention et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** : d'autoriser monsieur le Maire à demander une subvention auprès d'Amiens métropole à hauteur de 1500 €

**Vote à l'unanimité**

**POINT 7. Octobre rose-Agissons ensemble : validation des tarifs pour la journée du 13 octobre 2024**

Chaque année, Octobre rose est la campagne d'information nationale destinée à sensibiliser la population sur le dépistage du cancer du sein qui touche près d'une femme sur 8.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes en France et constitue chez elles la principale cause de mortalité En France. L'Institut national du cancer estime que 80 % des cancers du sein surviennent après l'âge de 50 ans.

En ce mois d'octobre, mois de sensibilisation de la lutte nationale contre le cancer du sein, la commune de Rivery en partenariat avec le comité de la Ligue contre le cancer de la Somme organise le **Dimanche 13 octobre 2024** un évènement caritatif et sportif.

La journée sera ponctuée d'animations, d'un set DJ, d'initiations au sport : marche solidaire, vélos à smoothies, aérobex, sport adapté seniors, sport d'équipe, danse à talon, ...

Des bénévoles de la Ligue contre le cancer tiendront un stand de sensibilisation, de prévention et d'information sur la lutte contre le cancer du sein, avec initiation gratuite à l'autopalpation sur buste féminin.

Un lâcher de ballons biodégradables clôturera cette journée de solidarité. Une cérémonie émouvante qui permet au public d'avoir une pensée pour les personnes qui se battent contre le cancer ou qui l'ont vaincu.

Grâce aux participants à la marche solidaire, aux dons spontanés et aux bénéfices de la vente d'objets, de la tombola, tous les bénéfices de cette journée seront reversés en intégralité à la Ligue contre le cancer.

*Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifications suivantes :*

Articles	Prix de vente
Tee-shirt	4€
Crêpe	1€
Croque-monsieur	2€
Gâteau	1€
Eau	0,50€
Diabolo	1€
Café	1€
Lâcher de ballon – 1 ballon	1€
Créations enfants MPT c/s	2€
Symboles porte-clefs	2€
Symbole broche	1€
Ticket de tombola	2€
Vente de fruits et légumes	Aléatoire en fonction de la qualité souhaitée

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** : de valider les tarifications ci-dessus pour octobre rose

**Vote à l'unanimité**

### **POINT 8. Règlement intérieur de la cantine scolaire**

Le précédent règlement de la cantine scolaire datait de novembre 2020. Un travail collaboratif a eu lieu entre la commune et la maison pour tous afin de le réactualiser.

Il tient compte notamment des droits mais aussi des devoirs des enfants lors de ce temps qui est sous la responsabilité de la mairie.

Il est proposé au conseil municipal de valider le règlement intérieur de la cantine scolaire tel que présenté ce jour aux membres du conseil municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** : de valider le règlement intérieur de la cantine scolaire tel que présenté ce jour aux membres du conseil municipal.

**Vote à l'unanimité**

### **Point 9. Rivery, ville ambassadrice du don d'organes**

La commune de Rivery a été sollicitée par le collectif « greffes+ » regroupant les principales associations françaises œuvrant dans le cadre du don d'organes pour devenir **Ville ambassadrice du don d'organes**.

Cet acte serait à la fois symbolique faisant de Rivery une commune solidaire pour cette cause nationale dans le cadre de son projet **Agissons ensemble** ! Il y a, en effet, à ce jour, 27 000 personnes en attente d'une greffe.

Il s'agirait d'une action concrète par la mise en place de panneaux, de communication et d'actions spécifiques.

Pour ce faire, une charte « ville ambassadrice du don d'organes » ci-après doit être validée par le conseil municipal pour la mise en œuvre de cette adhésion au projet.



## CHARTRE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

La commune XXXXXX représentée par son maire XXXXXXXX,  
Le collectif **Greffes+** représenté par XXXXXX, Président de XXXXXX  
Conviennent d'un commun accord de signer cette charte.

### Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donneurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, vous contribuez à amener le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen le plus efficace pour que tous les donneurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

### Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la commune de XXXXXX se propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du Collectif Greffes+ en installant sur ses principaux axes de circulation des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes » et en les tenant toujours visible.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de votre mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, vous pouvez :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale, des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches
- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe

Le Collectif G+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait le XXX à XXXXXXXX,

Le Maire

Le Collectif Greffes+

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE :** autorise monsieur le Maire à adhérer au projet « Rivery, ville ambassadrice du don d'organes » par la validation de la charte « ville ambassadrice du don d'organes »

**Vote à l'unanimité**



## Point 10. Admission en non-valeur

Un courrier en date du 20 juin 2024 relatif aux admissions en non-valeurs et créances éteintes a été transmis par madame le chef de service comptable de la trésorerie du grand amiénois. Les admissions en valeur sont d'un montant total de 412.43€.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ces admissions en non valeurs, pour ce montant

Direction Générale des Finances Publiques

Exercice 2024

TRESORERIE GRAND AMIENS AMENDES  
1-3 RUE PIERRE ROLLIN

80023 AMIENS CEDEX

### DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Collectivité: **05500 - RIVERY -**

N° de la liste: 1250831035

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotex ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A AMIENS CEDEX, le 20 juin 2024

RUSSO SERGE

COMPTABLE PUBLIC

### REGISTRE DE RENDU D'ORDONNANCE

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	412,43 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>412,43 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

### TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE :** d'accepter les admissions en non-valeur pour un montant de 412 € 43

**Vote à l'unanimité**

## Point 11. Créances éteintes

Un courrier en date du 20 juin 2024 relatif aux créances éteintes a été transmis par monsieur le chef de service comptable de la trésorerie du grand amiénois pour un montant total de 29.17€.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ces créances éteintes, pour ce montant

Direction Générale des Finances Publiques

Exercice 2024

TRESORERIE GRAND AMIENS AMENDES  
1-3 RUE PIERRE ROLLIN

80023 AMIENS CEDEX

### DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRECouvrABLES

Collectivité: **05500 - RIVERY -**

N° de la liste: 1250902235

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A AMIENS CEDEX, le 20 juin 2024  
RUSSO SERGE

COMPTABLE PUBLIC

### DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	29,17 €	
<b>Total</b>	<b>29,17 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

### TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** : d'accepter les créances éteintes pour un montant de 29€ 17

**Vote à l'unanimité**

**Point12. Délibération portant création d'un emploi non permanent  
(accroissement d'activité)**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°

Considérant qu'il peut être nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité dans les domaines suivants : service technique, entretien des locaux, et afin d'assurer au mieux la continuité des services et de maintenir un niveau de prestation de qualité auprès des collectivités, il est parfois nécessaire, notamment en période de surcharge d'activités, de recourir à des emplois non permanents pour des tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est à temps complet

Cet emploi sera occupé par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois renouvellement compris.

Les candidats retenus devront justifier d'un niveau scolaire ou d'une expérience professionnelle leur permettant d'exercer les fonctions dévolues à l'emploi.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice de référence du grade du recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de fonctionnement de la collectivité

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** : de créer un emploi non permanent (accroissement d'activité)

**Vote à l'unanimité**

**Point 13. Rapport d'observations définitives relative au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.**

La Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France a transmis les rapports d'observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomération Amiens Métropole, pour les exercices 2018 et suivants.

L'instruction de ce contrôle des comptes et de la gestion a été scindée en deux volets, se traduisant par la remise de deux rapports :

- le tome 1 est consacré à : La Gouvernance et finances
- le tome 2 est consacré à : Enquête régionale sur la tarification des services de mobilité urbaine.

Ces rapports ont été adressés au président de la communauté d'agglomération Amiens Métropole qui l'a présenté à l'organe délibérant.

Dès lors, la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres.

Conformément aux articles L243-6 et L243-8 du code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives est communiqué à son assemblée délibérante et donne lieu à débat.

Il appartient à Monsieur le Maire de présenter les rapports au conseil municipal afin de donner lieu à ce débat.

Décide :

Le conseil Municipal à l'unanimité prend acte du débat sur les rapports d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

#### **Point 14. Questions diverses**

1. Catherine VANDERGHOTE présente le rapport d'activité de la police municipale sur la période estivale, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre. (Joint en fin du compte rendu)

Chantal SUIVENG indique que les éléments de la police nationale ne sont pas mentionnés.

Catherine VANDERGHOTE précise que non car il s'agit du rapport de la police municipale, mais précise que la police nationale est peu appelée par les habitants.

En effet, les administrés privilégient l'appel au numéro d'astreinte de monsieur le Maire. Elle indique toutefois qu'il est nécessaire d'appeler la police nationale.

S'agissant des déplacements des vélos et des trottinettes électriques, un débat a lieu : Monsieur WEISS souhaiterait que la police municipale soit plus vigilante sur les déplacements à trottinettes qui peuvent circuler impunément sur le territoire, il indique également qu'il serait appréciable de vérifier les conduites des vélos et des trottinettes afin que ces utilisateurs respectent bien le code de la route.

dans la rue Georges Matifas sera évoquée avec la population. En effet, bien que strictement interdite, la circulation à contre sens des deux roues (dont de trottinettes existe). L'association VELOXYGENE a évoqué cette question avec la mairie et afin de prendre une position, une réunion publique aura lieu **le mercredi 27 novembre**.

2. Céline DOIGNON signale, pour information, que des riverains informent sur le site facebook de la commune qu'un excès d'incivilités concernant les stationnements à lieu rue Octave Cayeux.
3. Monsieur WEISS indique que suite à l'édito de monsieur le Maire, des questions lui ont été posées par des usagers notamment : Combien manque-t-il de logements sociaux dans la commune ? et combien de logements sociaux la commune a-t-elle prévue sur l'opération immobilière cœur de ville ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a actuellement sur la commune de Rivery 271 logements alors que nous devrions être à 320 logements. Et qu'il n'y a pas de logements sociaux sur l'opération cœur de ville, que le choix a été fait de privilégier l'accès à la propriété et les commerces sur cette opération. Sachant que des opérations avec des logements sociaux existent déjà près de la Mairie.

4. Monsieur WEISS souligne donc que le nombre de logements sociaux aurait pu être atteint ou quasi atteint si cette opération cœur de ville avait été axée sur cette volonté politique. Monsieur le maire dit de nouveau que le choix qui a été fait n'est effectivement pas celui-là pour avoir une répartition homogène des logements sur cette partie de la commune. Monsieur WEISS le regrette et indique que ce choix aurait pu être fait plutôt que de vouloir construire des logements sociaux dans le périmètre du cimetière.

Il demande d'ailleurs où en est l'état d'avancement de la signature avec le promoteur sur la rue Florimond Jourdain. Monsieur le maire lui répond qu'un compromis de vente a été signé et le dossier est actuellement toujours au tribunal suite au recours de l'association dont il est lui-même le Président.

5. Monsieur Stéfaniak, après avoir interrogé l'assemblée sur les critères qui font que les logements sont reconnus sociaux demande où en est le projet rue Robert Petit. Monsieur le maire répond que le projet est en cours, pour 18 logements par l'AMSOM.

La séance est levée à 20h15

La secrétaire de séance



Le Maire

Bernard BOCQUILLON

